



## LES MARCHÉS PUBLICS



Durée  
**8 heures**



Date début prochaine  
session  
**sur inscription**



Nb places dispo.  
/



Langue  
/



### LIEU DE LA FORMATION

IFSB

**Référence** : M4029

**Formateurs** : Professionnels du  
secteur

**Effectif max** : 12 participants

**Quand** : selon le planning de l'IFSB

**Rythme** : Demi-journées

**Langue** : FR;LU

**Cible** : Maîtres d'Ouvrage et Maîtres  
d'oeuvre

**Tarif** : 475,00 € HTVA

**Tarif membre** : 395,00 € HTVA



### ACCÈS AU LIEU DE FORMATION

INSTITUT DE FORMATION SECTORIEL  
DU BATIMENT SA.

## **PUBLIC CIBLÉ**

Service technique des villes, commune et syndicat

## **OBJECTIF**

- Vivre les marchés publics au journalier,
- Disposer du savoir-faire et de connaissances approfondies pour gérer les marchés,
- Assimiler lors de la formation un rappel des éléments clefs de la réglementation,
- Profiter des expériences et du vécu des formateurs en pleine activité professionnelle,
- Disposer d'une documentation condensée du « Best of » en matière de marchés publics en tant qu'outil de travail.

## **CONTENU DE LA FORMATION**

La loi sur les marchés publics :

- les procédures - quel type choisir,
- les critères d'adjudications - seul le prix peut s'avérer insuffisant,
- les critères d'adjudications non monétaires,
- les sanctions et autres moyens d'influence sur les entreprises.

Le règlement grand-ducal :

- les règles applicables à tous les marchés,
- les marchés d'une certaine envergure,
- l'entreprise générale, la sous-traitance et les intérimaires,
- les alternatives et variantes - la maîtrise du risque,
- l'adjudication - les formules possibles,
- les révisions des prix - actualité et orientation future,
- les sanctions et primes - l'effet sur l'entreprise.

Les clauses contractuelles :

- point sur les éléments clefs,
- insuffisance des clauses en matière de sanctions,
- gestion des délais,
- assurances - l'essentiel,
- constat contradictoire et réception des travaux.

Le droit de la construction ; la vue de l'ingénieur (en exemples concrets) :

- le cocontractant profane,
- obligation de résultat et de moyens,
- respect du budget,
- notions en matière de réceptions et décomptes,
- paiement direct des sous-traitants.

## **PRÉ-REQUIS DE RECEVABILITÉ DE L'INSCRIPTION**

Aucun

## **PÉDAGOGIE**

La pédagogie s'articule entre une alternance de théorie et de pratique sur base du vade-mecum mis à la disposition des participants de la formation.

## **VALIDATION DE LA FORMATION**

A l'issue de la formation, un certificat de participation sera remis aux stagiaires.